

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du
Comité syndical

Réunion du vendredi 27 février 2026

Date de convocation : 2 février 2026	Nombre de membres { présents : 45 absents : 38
Nombre de membres en exercice : 83	
Date de publication : 12 mars 2026	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 45
Voix CONTRE : 0 – Délibération n° C2026-15
Abstentions, blancs ou nuls : 0

OBJET : Convention de partenariat pour le développement d'un réseau de stations dédiées aux mobilités durables (TEMOB)

L'an DEUX MIL VINGT-SIX, le VINGT-SEPT du mois de FÉVRIER, vendredi à 10 heures 56 minutes, les membres du Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 2 février 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 45 délégués, formant la majorité des 83 membres en exercice

M. BARATHIEU André, délégué du canton de Tonnay-Charente
M. BERTRAND Marc, délégué du canton de Pons
M. BOUCHET Jean-Pierre, délégué du canton de Pons
M. BOURSIER Daniel, délégué du canton de Marans
Mme BRANCHEREAU Christine, déléguée du canton de Saintonge Estuaire
M. BRODZIAK François, délégué du canton des Trois Monts
M. CAUSSIN Jean-Pierre, délégué du canton de Matha
M. COULON Thierry, délégué de la commune de CHÂTELLAILLON-PLAGE
M. DAVIAUD Alain, délégué du canton de Thénac
M. DE BLEECKER Hervé, délégué de la commune de PUILBOREAU
Mme DEMENÉ Lydie, déléguée du canton de Tonnay-Charente
Mme FALCONNET Marie-Line, déléguée du canton de Matha
M. FOURRÉ Jean-Luc, délégué du canton de Chaniers
M. GAILLOT Bruno, délégué du canton de l'Île d'Oléron
M. GARDELLE Jérôme, délégué du canton de Thénac
M. GARDIEN Maurice, délégué du canton de La Jarrie
M. GARRAUD Patrick, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. GEOFFROY Pierre, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. GOUSSARD Jean-Paul, délégué du canton de l'Île de Ré
M. INÈS Richard, délégué du canton de La Jarrie
M. JOURDAIN Serge, délégué du canton des Trois Monts
M. KINDER Alain, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. LANGLAIS Jean-Charles, délégué du canton de Pons

M. LANNELONGUE Xavier, délégué du canton de La Jarrie
 M. LESAUVAGE Thierry, délégué de la commune de ROCHEFORT
 M. LESPINASSE Sylvain, délégué du canton de Chaniers
 M. LOUX Gilbert, délégué de la commune de ROYAN
 M. LUCAZEAU Christian, délégué du canton de Saintonge Estuaire
 Mme LYONNET Marcelle, déléguée du canton de Châtelailon-Plage
 M. MAINDRON Bernard, délégué du canton de Jonzac
 M. MARTAIL Alain, délégué de la commune de DOMPIERRE-SUR-MER
 M. MASERO Michel, délégué du canton des Trois Monts
 M. MICHAUD Jacky, délégué du canton de Saint-Porchaire
 M. ORGERON Patrick, délégué de la commune de PÉRIGNY
 M. PETIT Jean-Jacques, délégué du canton de Châtelailon-Plage
 M. PETIT Jean-Marie, délégué de la commune de MARENNES-HIERS-BROUAGE
 M. PROUTEAU Jacky, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
 M. BONY Gérard, suppléant de M. REMPAULT Michel, délégué du canton de Marennes
 M. ROUYER Denis, délégué du canton de Marennes
 M. TAUNAY Dominique, délégué du canton de Saujon
 M. TERRIEN Joël, délégué de la commune de SAINTES
 M. VACHON Bernard, délégué du canton de Chaniers
 M. VALLÉE Gilles, délégué du canton de Tonnay-Charente
 M. VALLÉE Michel, délégué du canton de Saintonge Estuaire
 M. VENNER Gilles, délégué du canton de Matha

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : 38 délégués

Mme ADOLPHE Mariette, déléguée de la commune de SAUJON, excusée
 M. BERTAUD Christophe, délégué de la commune de LA ROCHELLE
 M. BRIDIER Patrice, délégué du canton de l'Île d'Oléron
 M. BRUNET Elisée, délégué du canton de l'Île d'Oléron
 M. BURNET Alain, délégué de la commune de ROCHEFORT
 M. CABRI Christophe, délégué du canton de Jonzac, excusé
 M. CADOT Matthieu, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
 M. CALMONT Bruno, délégué du canton de Surgères
 M. CÉNÉRINI Gilles, délégué du canton de La Tremblade
 M. CROUZET Jacques, délégué du canton de Thénac, excusé
 M. DAUGY Emmanuel, délégué du canton de La Tremblade, excusé
 M. DAVIET Laurent, délégué de la commune de SAINTES
 M. DELAGE Stéphane, délégué du canton de Marennes
 M. DEVOUGE Stéphane, délégué de la commune de VAUX-SUR-MER
 M. DURESSAY Julien, délégué de la commune de ROYAN
 M. FERRET Bruno, délégué du canton de Marans, excusé
 M. FRADIN Daniel, délégué du canton de La Tremblade
 M. GLENEAUD Jacques, délégué du canton de Lagord
 Mme GRATTET Annie, déléguée du canton de Marans, excusée
 M. GUÉGO Dominique, délégué de la commune de LA ROCHELLE
 M. GUIGNOUARD Philippe, délégué de la commune de LAGORD
 M. GUILBERT Eric, délégué de la commune de SAINT-PIERRE-D'OLÉRON
 M. JUSTINIEN Rémi, délégué de la commune de TONNAY-CHARENTE
 M. LAMOUREUX Pascal, délégué du canton de Saujon
 M. LE CORRE Lionel, délégué du canton de l'Île de Ré
 M. MARCHAIS Olivier, délégué du canton de Surgères
 M. MOUTARDE Jean, délégué de la commune de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY
 M. PELLETIER François, délégué du canton de Surgères, excusé
 M. PETITFILS Franck, délégué du canton de La Jarrie, excusé
 M. PHILBERT Patrick, délégué de la commune de NIEUL-SUR-MER, excusé
 M. PICOT Jean-Pierre, délégué du canton de l'Île de Ré
 M. ROBIN Eric, délégué du canton de Marans
 M. ROBIN Patrick, délégué de la commune d'AYTRÉ, excusé
 M. ROUSSEAU Jean-Yves, délégué de la commune de SURGÈRES
 Mme SIMON Nathalie, déléguée de la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, excusée
 Mme VALLIER Marie-Hélène, déléguée du canton de Jonzac
 M. VILATTE Gérard, délégué du canton de Châtelailon-Plage
 Mme VISSAULT Isabelle, déléguée du canton de Lagord, excusée

Monsieur Jean-Luc FOURRÉ, délégué du canton de Chaniers, est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

M. le Président rappelle que, regroupés au sein de Territoire d'Energie Nouvelle-Aquitaine (TENAQ), les syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine échangent régulièrement depuis 2015 sur le sujet des mobilités durables. Historiquement dédiés aux échanges autour de la mobilité électrique d'origine renouvelable, ces échanges portent notamment sur la mobilité au BioGNV, et pourront porter à terme sur la mobilité à l'hydrogène vert.

Des syndicats de TENAQ et/ou des sociétés dans lesquelles ils détiennent des parts ont décidé de coordonner leurs réflexions, renforcer leurs échanges et coopérer pour favoriser le développement ou l'émergence de stations dédiées aux mobilités durables en créant le réseau TEMOB.

Le développement des mobilités durables, en particulier pour les mobilités lourdes (transport de marchandise et de personnes), passe en effet par une communication efficace sur les nouveaux modes de déplacement, aussi bien auprès des collectivités que des professionnels.

En parallèle aux politiques mises en œuvre pour favoriser le développement des mobilités durables, certains syndicats d'Energies et/ou sociétés ont engagé des réflexions et/ou des actions pour porter ou participer au portage de stations de distribution de carburant – hors pétroles et dérivés –, alliant potentiellement à terme BioGNV, superchargeurs électriques renouvelables et hydrogène vert.

Une convention de partenariat avait été établie en 2021, qui prévoyait principalement :

- le dépôt d'une marque commune ;
- l'animation d'actions de communication sur les réseaux sociaux ;
- la création d'un site Internet dédié.

Cette convention a été signée par le SDEER et par 8 syndicats partenaires en 2021. Cette convention a pris fin le 31 décembre 2025.

Pour prolonger leur coopération et leurs échanges, les partenaires ont projeté de mettre en œuvre une nouvelle convention pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029.

Les partenaires s'engagent notamment à respecter la Charte du réseau TEMOB, dont les principaux engagements sur la distribution de bioGNV sont les suivants :

- Distribuer une énergie décarbonée et renouvelable ;
- Développer un approvisionnement et une production locale ;
- Rechercher la stabilité des prix dans le temps ;
- Afficher une signalétique commune sur les stations, indiquant que la station fait partie du réseau TEMOB.

Le partenariat pourra également évoluer pour intégrer de nouveaux acteurs, soit sur un département pour lequel l'AODE ou son EPL sont déjà partenaires, soit sur de nouveaux départements, en Nouvelle-Aquitaine comme hors Nouvelle-Aquitaine.

Cette nouvelle convention prévoit le partage des coûts à parts égales par territoire, pour un total annuel de 17 250 euros TTC.

M. le Président propose au Comité d'engager le SDEER dans la nouvelle convention TEMOB.



LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- 1 - Décide d'accepter les termes du projet de convention qui lui a été présenté, ensemble les éventuelles modifications de détail qui devraient lui être apportés ;
- 2 - Mandate M. le Président pour signer la convention finalisée.

Nota : le projet de convention est joint à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*